

Présentation

Pierre Hébert

Volume 23, numéro 2 (68), hiver 1998

La censure 1920-1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201361ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201361ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hébert, P. (1998). Présentation. *Voix et Images*, 23(2), 221–223.
<https://doi.org/10.7202/201361ar>

Présentation

Pierre Hébert, Université de Sherbrooke

À voir l'effondrement du pouvoir religieux vers le milieu de notre siècle, l'on pourrait aisément convenir de la disparition de la censure. En effet, depuis le ^{xx}^e siècle, l'Église contrôlait presque tous les secteurs de la vie culturelle, si bien qu'il était difficile pour un écrivain de noircir sa feuille sans y apercevoir l'ombre d'un clocher. Le témoignage de Louis Dantin, qui ouvre ce dossier, donne la juste mesure de la pression cléricale sur l'imaginaire canadien-français des années vingt et trente.

Mais c'est évidemment un leurre que de croire à la disparition de la censure avec la fin de l'hégémonie catholique. Ce qui caractérise notre siècle, c'est le passage d'une censure affichée et légitimée à une autre aux contours moins définis, mais à la présence tout aussi réelle. Dans le sillon d'un postmodernisme qui n'entraîne pas que des vertus, le sujet censeur ne s'est pas dissous, il a éclaté; sa rationalité n'est plus codifiée, et ses armes sont d'autant plus redoutables qu'elles sont difficilement visibles. Jadis, il était aisé d'identifier la main qui portait la croix (ou l'épée); aujourd'hui, il est devenu presque impossible de repérer celle qui tient les cordons de la bourse ou qui oriente l'antenne des médias, encore qu'en d'autres lieux, il est des croix et des épées qui tuent.

Je ne tiens pas ces propos sous l'effet d'une sorte de masochisme apocalyptique. Il est assurément vain de nier que les sociétés humaines se structurent et se hiérarchisent pour assurer leur bon fonctionnement, et que de tout temps la frontière entre les règles de la vie sociale et les exigences de la liberté personnelle constitue l'objet d'une tension saine et nécessaire.

Or, ce numéro couvrant les années entre 1920 et 1960 explore justement cette zone de transition cruciale où, au Québec, s'est produit le passage d'une censure monologique, celle de l'Église, bien sûr, à une autre censure non pas dialogique, car le mot serait inopportun, mais plutôt exercée à l'intérieur de groupes sociaux définis. De là l'éclatement, la diversité des intérêts, des moyens, des fins.

Cependant, avant que de chanter le requiem de la censure religieuse, il convenait d'en tracer le portrait le plus juste possible. Et pourquoi ne pas d'abord laisser l'un des témoins les plus importants de l'époque, Louis

Dantin, nous donner l'heure juste? C'est donc, présentée par Richard Giguère, une lettre de ce dernier à Alfred DesRochers, en décembre 1929, qui fait retentir toute la force et les conséquences de la censure religieuse, en particulier de l'*Index*.

En préalable à l'étude de cas, je propose ensuite un horizon d'interprétation des années entre 1920 et 1960, prenant à témoin le journal *Le Devoir*. Cette analyse d'un corpus de quelque 300 articles permet d'établir deux grands paradigmes pour comprendre la transformation de la censure et, surtout, de mettre au jour une mutation radicale au début des années cinquante.

Les quatre articles que rassemble ensuite le dossier scrutent, chronologiquement, une diversité de cas propres à dresser le portrait de la censure avant la Révolution tranquille. Le premier donne la voix à l'épistolaire, et les trois suivants abordent des situations exemplaires et variées, en l'occurrence la présence de Sartre, la revue *Lectures* de Fides et la littérature érotique.

L'intimité des écrivains, livrée entre autres par leur correspondance, éclaire singulièrement les tenants et aboutissants du contrôle clérical. Richard Giguère recourt donc à la correspondance Dantin-DesRochers pour montrer la force des contraintes censurales qui entravaient les auteurs et les éditeurs des années vingt et trente. Qui voudrait prétendre aujourd'hui que l'influence de l'Église est surfaite aurait avantage à méditer ces témoignages.

Les trois études suivantes gravitent autour de ces années décisives, allant de 1945 à 1960. Yvan Cloutier plonge au cœur de la crise de la censure par l'analyse des débats engendrés par la présence de Jean-Paul Sartre au Québec, en 1946. Ensuite, Nathalie Viens aborde le grand éditeur catholique Fides et, pourrait-on dire, le chant du cygne de la censure, c'est-à-dire la doctrine de l'humanisme intégral, transmise par la revue *Lectures*. Le dernier article traite de ce qu'Élise Salaün qualifie opportunément de « Révolution cachée » par l'étude d'un genre négligé, la littérature érotique. Elle démontre le relais du pouvoir censoral de l'Église à l'État et, débordant volontairement le seuil de l'année 1960, oblige à reconnaître les origines et l'essor d'un courant littéraire aussi important aujourd'hui que voilé il y a cinquante ans.

J'ai omis de parler de ce cas exceptionnel que constitue la censure durant la Seconde Guerre mondiale. Pour clore le dossier et surtout comprendre cet univers bien particulier, Fulgence Charpentier, l'un des responsables canadiens de cette censure, décrit l'esprit et l'enjeu des *Règlements concernant la défense du Canada* à l'occasion d'une entrevue accordée au mois de mars 1997; trois mois plus tard, cet acteur privilégié fêtait son centième anniversaire de naissance.

Un tel dossier se heurte inévitablement à des difficultés d'ordre théorique et pratique ou, si l'on préfère, épistémologique et heuristique. Sur le

plan épistémologique, il ne se refuse à aucune « définition » de la censure, que celle-ci soit considérée sous l'angle de la proscription ou de la prescription. En d'autres mots, il nous a semblé opportun, à ce stade de notre réflexion, de considérer comme censure tout autant l'interdiction que l'obligation, comme si empêcher de dire et fixer les conditions de la parole représentaient les deux faces d'un même pouvoir de contrainte. Sur le plan heuristique, l'état actuel de nos connaissances limite considérablement toute possibilité de synthèse sur la période traitée ici ; les auteurs de ce dossier fondent dès lors leurs interprétations sur une description préalable des faits. Cependant, chacune des voies ouvertes par ces articles souhaite aider à comprendre la nature de la censure et — pourquoi pas ? — sa présence dans notre vie ; et la revue qui a bien voulu accueillir ce dossier réalise, par la nature même de ce sujet qu'est la censure, une variante essentielle de son *rôle critique*.